



# ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

## CÉRÉMONIES DE M·PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

*Célébrations autour de la journée internationale des personnes migrantes*



Edition 2024

# SOMMAIRE

---

**INFORMATIONS CLÉS ..... 3**

**LES PARTIES-PRENANTES DE CES CÉRÉMONIES ..... 4**

**LA CÉRÉMONIE ÉTAPE PAR ÉTAPE ..... 7**

**COMMUNICATION ..... 10**

**ÉDITION 2024 : PERSPECTIVES ET INFORMATIONS PRATIQUES 12**

**RESSOURCES PROPOSÉES PAR L'ANVITA ..... 13**

INVITATION ..... 13

POSTS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ..... 13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE LOCAL ..... 14

MODÈLE DE CARTE DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN ..... 14

MODÈLE DE CERTIFICAT DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN ..... 15

NOTE EXPLICATIVE A DESTINATION DES FILLEUL·ES ..... 15

# INFORMATIONS CLÉS

Depuis 2021, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (**ANVITA**) mobilise son réseau pour organiser des cérémonies de **m-parrainages républicains** partout en France à l'occasion de la **journée internationale des personnes migrantes** du 18 décembre.

Cette dynamique nationale a impliqué une trentaine de collectivités et une quarantaine

d'associations locales, permettant le m-parrainage de plus de **750 personnes exilées**. Les cérémonies de m-parrainage républicain peuvent toutefois être organisées tout au long de l'année.

Ce guide vise à **partager des éléments de contexte et des outils** pour accompagner les collectivités.



## QU'EST-CE QUE LE M-PARRAINAGE RÉPUBLICAIN ?

Ces cérémonies sont issues d'une tradition de la Révolution française, lorsque deux citoyen·nes en parrainaient un·e troisième en signe d'accueil au sein de la République.

Aujourd'hui, elle désigne les cérémonies où un·e citoyen·ne, un·e élu·e ou un·e membre d'association devient le parrain/la marraine d'une ou plusieurs **personnes exilées en situation d'isolement et de précarité**. Cet événement se déroule généralement dans les locaux d'une mairie ou d'une école publique.

Il donne lieu à la **délivrance d'un certificat ou d'une carte**, sur lesquels sont inscrits le nom de la personne, les contacts du parrain ou de la marraine, et éventuellement celui d'un·e avocat·e.

Ainsi, la cérémonie contribue à créer un mouvement d'opinion pour restaurer le **droit à la citoyenneté de toutes les personnes exilées**. Cet événement a une dimension sociale et festive, mais peut avoir une portée médiatique et politique.



## UNE CÉRÉMONIE SYMBOLIQUE

Le m-parrainage républicain est une cérémonie officielle mais n'a **aucune valeur juridique**. Le certificat de m-parrainage n'a **aucune valeur légale**. La mairie n'est pas autorisée à tenir un registre de ces cérémonies dans l'état civil.

Dès lors, **le m-parrainage n'a pas d'influence sur l'obtention d'un titre de séjour**. Il peut être valorisé dans le cadre d'un dossier de demande comme preuve d'intégration locale, mais n'apporte aucune garantie.

La cérémonie de m-parrainage est d'abord une **action symbolique** et un **engagement moral** entre les personnes, appelant à la création de liens interpersonnels qui peuvent se matérialiser sous différentes formes. Elle permet de reconnaître symboliquement la présence et la **citoyenneté locale des personnes** exilées sur le territoire, et ainsi changer les discours sur l'accueil.

Ces cérémonies se fondent sur divers principes clés, dont l'ANVITA se fait le relai : l'inconditionnalité, la non-discrimination, l'engagement citoyen et le respect des lois de la République française.



# PARTIES-PRENANTES

## LES FILLEUL·ES

**Toute personne peut être m-parrainée** : des familles ou des personnes isolées, de tout âge (enfants inclus), nationalité et situation administrative confondues.

L'**identification des filleul·es** varie en fonction des contextes locaux et des objectifs spécifiques de la cérémonie. C'est une démarche qui peut être délicate et complexe du fait du caractère

potentiellement discriminant. S'il n'existe pas de solution idéale ou universelle, plusieurs approches peuvent la rendre plus **inclusive et transparente** : collaborer avec des associations locales, s'appuyer sur des relations de confiance/d'amitié existantes, adapter les critères aux besoins et centres d'intérêt individuels et assurer une communication claire et large.

## PARRAINS ET MARRAINES

**Toute personne qui accepte l'engagement moral sous-tendu par les cérémonies peut devenir parrain ou marraine**, indépendamment de sa nationalité, commune de résidence, fonction etc. Il est par ailleurs possible de co-parrainer à plusieurs. L'identification des parrains et marraines peut être réalisée en lien avec les

associations locales ou directement supervisée par la collectivité par le biais d'un **appel à mobilisation** en direction de ses agent·es et élu·es ou de la société civile par exemple. Le parrain ou la marraine peut, en cas de contrainte, s'engager pour une durée déterminée, éventuellement renouvelable.

## LES ACTEURS ORGANISATEURS

Ces cérémonies s'organisent en **collaboration entre la collectivité et les acteurs associatifs locaux**. N'hésitez pas à contacter des associations telles que Réseau Education Sans Frontière (RESF), La Cimade, le Secours Catholique/Islamique, la Fédération d'Entraide Protestante (notamment via le réseau d'hébergement citoyen Welcome), Emmaüs France, les antennes locales des Etats Généraux des Migrations (EGM) ou encore les collectifs de sans-papiers.

De plus, l'**ANVITA** peut être sollicitée pour **accompagner et guider les collectivités**

dans la mise en œuvre des cérémonies sur différents champs d'actions :

- Facilitation et mise en relation entre collectivités pour le partage d'expériences et de pratiques ;
- Appui méthodologique et partage de ressources clés en main ;
- Visibilité de vos actions (site internet, réseaux sociaux, guide annuel de pratiques inspirantes etc.) ;
- Accompagnement de la dynamique de plaidoyer à l'échelle locale et nationale.

# LES FORMES D'ENGAGEMENT POSSIBLES

Dans le cadre d'une relation de m-parrainage républicain, les formes et **possibilités d'engagement peuvent être diverses**. Elles dépendent souvent des besoins spécifiques du filleul-e ainsi que des ressources et capacités des parrains et marraines. Il est essentiel de **communiquer en amont** de la cérémonie afin de clarifier les attentes et possibilités de chacun-e. Parmi les exemples d'engagements possibles :

- **Inclusion sociale** : être le point de contact du filleul-e, faciliter son inclusion dans la vie locale en l'invitant à des événements, en lui faisant découvrir la culture locale, en favorisant les rencontres avec d'autres personnes etc. ;
- **Accompagnement personnel** : offrir une oreille attentive et des conseils sur divers aspects de la vie quotidienne (accès aux services, mobilités, insertion etc.) ;
- **Réseau de contacts** : Mettre en lien avec des structures utiles dans le parcours d'accompagnement et d'inclusion ;
- **Soutien linguistique** : Proposer des exercices de conversation, des ressources, des cours etc. ;

- **Promotion de l'interculturalité** : Favoriser le dialogue et l'échange interculturel, témoigner d'intérêt pour la culture d'origine du filleul-e ;
- **Soutien administratif** : Aide à la compréhension de procédures légales, appui ponctuel dans les démarches administratives etc.

Ces exemples ne sont ni exhaustifs ni prescrits. L'important est de trouver des moyens concrets d'aider les personnes m-parrainées à se sentir pleinement soutenues, incluses et accueillies au sein de son territoire.

Les parrains et marraines n'ont pas vocation à se substituer aux associations de solidarité et/ou aux services d'action sociale. En cas de difficulté dans l'accompagnement ou de demandes qui apparaissent « hors cadre » des engagements fixés, n'hésitez pas à solliciter l'association de solidarité « référente » de vos filleul-es ou l'institution publique accompagnatrice (CCAS, service social départemental etc.).

## ZOOM... SUR CLERMONT-FERRAND

Pour sa première édition de m-parrainage républicain, la Ville de Clermont-Ferrand a organisé une grande cérémonie où plus de 18 familles ont été m-parrainées par des binômes élu-e / membre associatif.

Face à des investissements variables des m-parrains et pour éviter toute logique méritocratique ou concurrentielle, la Ville a révisé sa stratégie en vue de fonder ses cérémonies sur les **centres d'intérêt des individus, les liens humains et l'accès**

**aux droits.** Ainsi, l'année suivante a été organisée une cérémonie thématique à plus petite échelle, avec le m-parrainage de trois personnes exilées avec des **personnalités issues du milieu culturel local.** En collaboration avec une association locale, une présentation de la démarche a été organisée avec les potentiel·les bénéficiaires et un atelier d'écriture a été proposé pour s'assurer des centres d'intérêts partagés.

Les personnes ayant manifesté un intérêt pour découvrir les espaces culturels de Clermont-Ferrand ont été

identifiées. Des rencontres individuelles ont été organisées en amont de la cérémonie afin de faire connaissance et préciser le cadre du m-parrainage.

Au-delà du lien social, l'objectif de cette cérémonie thématique de m-parrainage sous le prisme de la culture était notamment de favoriser la participation et l'accès des personnes exilées à la vie culturelle du territoire. L'initiative a été renouvelée en 2023 avec des m-parrains sportifs pour faciliter l'accès aux licences et événements sportifs.

## ZOOM... SUR MONTPELLIER

La Ville de Montpellier a lancé un **appel à volontaires** auprès de l'ensemble de sa population, qui a été relayé via différents canaux de communication (réseaux sociaux et site de la collectivité, articles de presse locale). Pour candidater, une adresse e-mail propre à la Ville de Montpellier a été créée. Le CCAS a ensuite organisé une **réunion d'information et de formation** à destination des personnes ayant candidaté afin de devenir parrain ou marraine. Une « **fiche d'aide** » à destination des parrains et marraines a été produite à l'initiative de la

collectivité, pour mieux appréhender la cadre du parrainage, la rencontre et la cérémonie. L'adresse e-mail créée est par ailleurs une adresse sur laquelle les parrains et marraines peuvent contacter le CCAS, que ce soit pour obtenir des informations sur des modalités d'accès aux droits pour accompagner leur filleul·e ou faire remonter des problématiques.

A l'issue des cérémonies, le CCAS reste donc mobilisable pour accompagner en cas de besoin le **suivi** des m-parrainages.

# LA CÉRÉMONIE ÉTAPE PAR ÉTAPE

## EN AMONT DE LA CÉRÉMONIE

1. Prise de contact avec vos associations locales pour présenter l'initiative et proposer une collaboration ;
2. Si besoin, organisation d'une réunion d'accompagnement avec les acteurs organisateurs ;
3. Identification des personnes exilées à parrainer, en lien avec les associations ;
4. Identification des parrains / marraines (élu·es, agents, citoyen·nes, membres d'associations, ...);
5. Organisation d'un temps de rencontre entre les futur·es filleul·es et les parrains / marraines. Remise du document de cadrage des engagements ;
6. Organisation logistique : envoi de l'invitation aux associations locales, élu·es, collectifs et institutions partenaires ; réservation d'une salle ; préparation d'un buffet inclusif, accessible à tous·tes.
7. Communication via les supports de la collectivité et auprès des contacts presse.

## PROPOSITION DE DÉROULÉ DE LA CÉRÉMONIE

Les cérémonies n'ayant pas de valeur légale, il n'existe **pas de définition stricte du déroulé de cérémonie**. Néanmoins, la plupart des cérémonies sont organisées sous la forme suivante :

1. Accueil de l'ensemble des participant·es et enregistrement des parrains, marraines et filleul·es ;
2. Discours du Maire (ou adjoint·e) ;
3. Discours d'un·e représentant·e d'une association locale ;
4. Discours d'un parrain, d'une marraine et/ou d'un·e filleul·e ;
5. Intermède : lecture d'un texte, chant, pièce de théâtre, diffusion d'une vidéo etc ;
6. Rappel du cadre du m·parrainage par le Maire et des formes différentes formes d'engagements mutuels ;
7. Appel consécutif de l'ensemble des binômes (ou groupes) de filleul·es, parrains et marraines ;
8. Signature de la carte/certificat du m·parrainage par les parties-prenantes
9. Mots de clôture par le ou la Maire ;
10. Pot de l'amitié offert par la municipalité ;
11. Temps festif et convivial (déjeuné partagé, animations, visites de lieux etc.)

# PROGRAMMATION EN MARGE DES CÉRÉMONIES

## RETOUR D'EXPÉRIENCE DE COLLECTIVITÉS

De plus en plus de collectivités proposent une **programmation** en marge de m-parrainages. Il peut à la fois s'agir d'activité à destination des personnes conviées aux cérémonies, ou bien d'activité à **destination de tous.tes** dans le cadre de temps ouverts au grand

public. Parmi les nombreux exemples proposés par les collectivités : pièce de théâtre, exposition, diffusion de film, conférence, restitution d'un atelier, choral, visite de musée, découverte des lieux incontournables et anecdotes historiques du territoire etc.



Le Parlement de rue des personnes exilées :

Le Parlement de rue prend la forme d'une courte **pièce de théâtre dans l'espace public**, dont le contenu a été construit collectivement grâce à l'expertise du vécu des **premier-es concerné-es**. La pièce aborde les freins, blocages, états psychologiques auxquels sont confrontées les personnes exilées (de toutes situations confondues). L'objectif de cette démarche est de **sensibiliser** et de proposer un autre discours sur les migrations afin de lutter contre les stéréotypes. Les collectivités peuvent

## KIT DE RESSOURCES CULTURELLES

apporter un soutien politique, logistique et sur la communication afin de soutenir ces évènements.

Initié pour la première fois à Paris, un **kit de réplication** intégrant différentes ressources pour accompagner l'organisation du Parlement de rue dans d'autres territoires, ainsi qu'une **cartographie des associations intéressées** pour répliquer localement sont désormais accessibles en ligne ([ici](#)).

Le documentaire est disponible pour diffusion [ici](#).



Films et documentaires :

- *Bigger than us* - Flore Vasseur, 2021 ([bande annonce ici](#))
- *Les Nageuses* - Sally El Hosaini, 2022 ([bande annonce ici](#))
- *Les Engagés*, Benjamin Lavernhe et Julia Piaton, 2022 ([bande annonce ici](#))
- *The Old Oak* - Ken Loach, 2023 ([bande annonce ici](#))

- *Pierre Feuille Pistolet* - Maciek Hamela 2023 ([bande annonce ici](#))
- *Ma France à moi* - Benoît Cohen, 2023 ([bande annonce ici](#))
- *D'Égal à Égal*, Association A4, 2023 ([documentaire intégral ici](#))
- *La Spirale : documentaire sur les CRA de Cornebarrieu*, Neus Viala, 2023 ([plus d'info ici](#))
- *Welcome to Europe* - Thomas Bornot et Cyril Montana, 2024 ([teaser ici](#))

L'ANVITA a des partenariats de diffusion avec plusieurs productions citées. Si l'une d'entre elles vous intéresse, contactez-nous afin que nous puissions vous mettre en lien avec la société de production / l'association correspondante, et ainsi faciliter la projection sur vos territoires.



#### Expositions :

- *Eclaireuses d'humanité : visages et parcours de femmes en Méditerranée* - SOS Méditerranée ([infos ici](#))
- *Accueillons les réfugiés* - Amnesty International ([infos ici](#))
- Les expositions itinérantes sur les mémoires des migrations - Ancrage ([infos ici](#)).

# COMMUNICATION

## EN AMONT DE LA CÉRÉMONIE

Dans le cadre des cérémonies de m-parrainages impulsées annuellement par l'ANVITA autour du 18 décembre, l'association invite les collectivités investies à lui **faire remonter des informations** et éléments concernant l'état d'avancement de leurs dynamiques locales (associations mobilisées, nombre de personnes m-parrainées, date et lieux de la cérémonie, programmation en marge de l'évènement etc.). L'objectif est de d'apporter un **soutien si nécessaire** et d'avoir une **visibilité** sur la dynamique à l'échelle nationale.

Pour les collectivités qui souhaitent communiquer sur leur cérémonie et mobiliser la presse locale, une **mise en lien avec vos services de communication** pour harmoniser la communication est appréciée. Nous vous invitons également à nous partager vos **invitations** ou éléments de communication afin que nous les valorisons sur nos réseaux.

De son côté, l'ANVITA met à disposition une « **boîte à outils** » **plaidoyer et communication**, incluant diverses ressources (un argumentaire politique, listing actualisé des collectivités mobilisées, communications visuelles type flyer, modèles de publications pour les réseaux sociaux etc.).

Pour accompagner la communication nationale, l'ANVITA propose aux collectivités la signature d'un **communiqué de presse collectif**. D'autres supports de **communication** peuvent aussi être proposés afin de valoriser la démarche inter-collectivités, réalisé avec les **vidéos des maires et élu-es** engagé-es réalisées en 2021 ([voir ici](#)) et 2022 ([voir ici](#)). Dans ce cas de figure, une note de cadrage de l'action de communication est transmise par l'ANVITA, qui a ensuite la charge de la création du support final.

## LE JOUR DE LA CÉRÉMONIE

Plusieurs conseils :

- Après s'être assuré de l'accord des personnes, prendre des photographies (du groupe, de la signature d'un certificat de parrainage, ...)



Cérémonie - Grenoble 23/03/2016



Cérémonie - Die 15/09/2021

- Présenter la démarche aux journalistes présent.es en respectant l'anonymat des personnes parrainées ;

- Il est possible de tagger @AnvitaFr sur Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn pour un relai de vos posts ;
- Diffuser des éléments de communication sur les réseaux sociaux avec des hashtags, tels que #PR2024 #VilleAccueillante #MigrantsDay #CitoyennetéLocale.

## POINTS DE VIGILANCE

De manière générale, une **communication lisible** sur les objectifs de la démarche et un **plaidoyer inter-collectivités** contribuera à promouvoir les valeurs d'inclusion et de solidarité, tout en contrecarrant les discours et réactions à caractère raciste et/ou xénophobe.

Néanmoins, dans un contexte marqué par la montée des discours et (cyber)attaques des groupuscules organisés d'extrême droite et par le durcissement des OQTF, la communication autour des cérémonies exige une **vigilance particulière**. Il est important de veiller à la protection de l'identité de personnes mobilisées (personnes exilées en premier lieu, mais également des autres parties-prenantes) en **évitant toute exposition excessive** qui pourrait les mettre en danger.

Les modalités d'attaques de l'extrême droite sont relativement spécifiques et documentées

(rassemblements, cyber-attaques, diffusion fakes news etc.). En réponse, les collectivités accueillantes peuvent s'outiller à **prévenir et réagir**. C'est dans cet objectif que l'ANVITA et son partenaire Vox Public ont travaillé au développement d'un guide allant en ce sens. Ce **guide met en avant des propositions de stratégies et de soutien en direction des collectivités** territoriales mettant en œuvre des

projets d'accueil ou de solidarité ciblés par l'extrême-droite. Si cette ressource vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous la transmettions ou à nous solliciter pour tout autre besoin en lien avec ces enjeux.



# EDITION 2024 : PERSPECTIVES ET INFORMATIONS PRATIQUES

## DATE DE LA CÉLÉBRATION DES CÉRÉMONIES EN 2024

Pour l'édition 2024 de la célébration de la journée internationale des personnes migrant-es, l'ANVITA propose aux collectivités de se mobiliser sur la semaine **du 14 au 18 décembre**. Cela permettra aux collectivités souhaitant organiser leur cérémonie le samedi de le faire le 14 décembre 2024, à celles qui souhaitent la prévoir le jour de la célébration nationale de le faire le mercredi 18 décembre, et enfin de pouvoir élargir la programmation sur plusieurs jours en lien avec les acteurs locaux.

## CALENDRIER ET ÉTAPES



# RESSOURCES PROPOSÉES PAR L'ANVITA

## INVITATION

INVITATION - CEREMONIE DE PARRAINAGES REPUBLICAINS

·MAIRIE DE \*\*\*

Date (X)

La Ville de \*\*\*, membre de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) réitère son engagement pour l'accueil et l'inclusion des personnes exilées sur son territoire.

Vous êtes invité-e à assister à notre prochaine cérémonie m-parrainage qui aura lieu le \*\*\* à \*\*\* à la mairie de \*\*\* (salle\*\*\*).

Elle sera présidée par \*\*\*.

S'y engageront des élu-e-s et citoyen-nes, nouveaux parrains et marraines, avec leurs filleul-es.

De par votre rôle sur le territoire, votre présence est importante pour soutenir notre engagement.

A travers ces m-parrainages républicains, nous concrétisons notre devoir de citoyen-nes et d'élú-e-s en soutenant celles et ceux qui viennent chercher un refuge et une vie plus sûre dans notre commune.

*Logo + signature du maire \*\*\**

## POSTS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

### Message type pour Facebook et Instagram :

La Ville de (X) réitère son engagement pour l'accueil et l'inclusion des personnes exilées sur son territoire.

Une cérémonie de m-parrainage républicain a été coorganisée par avec l'association (X).

Aujourd'hui, (X) personnes ont été m-parrainées par nos élu-es et citoyen-nes, et ainsi reconnues comme membres à part entière de notre territoire.

#PR2024 #MigrantsDay #Villeaccueillante #CitoyennetéLocale

@anvitafr @compte du maire @compte des élu-es @compte des associations partenaires etc.

+ Image / live

### Message type pour Twitter :

@ (tag de la ville) réitère son engagement pour l'accueil et l'inclusion des personnes exilées en organisant une cérémonie de m-parrainage républicain avec @ (tag de l'association).

#PR2024 #MigrantsDay #CitoyennetéLocale

@anvitafr

+ Image avec identification des élu-es et associations présentes.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE LOCAL

« Cérémonies de m-parrainage républicain »

La municipalité de \*\*\* organise une cérémonie de parrainage républicain le \*\*\*.

Le parrainage républicain contribue à créer un mouvement d'opinion pour restaurer le droit des sans-papiers, des exilé·es et réfugié·es à la citoyenneté et s'inscrit dans notre volonté de mettre en place une autre politique d'immigration et d'inclusion.

Le parrainage est d'abord une action symbolique où les personnes exilées sont reconnues comme des membres de la société à part entière par les élu·es et citoyen·nes de longue date.

Au cours de la cérémonie, les élu·es remettront solennellement à la personne, accompagnée de ses parrains - marraines, un certificat de parrainage républicain qui matérialise cet engagement.

A travers ces parrainages républicains, la Ville de \*\*\* concrétise son devoir, en soutenant celles et ceux qui viennent chercher un refuge et une vie plus sûre dans nos territoires.

Cette dynamique est impulsée à l'échelle nationale par l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA). Aux côtés de (X) territoires, notre Ville s'engage pour défendre une citoyenneté locale inclusive !

*Logo commune + signature du maire \*\*\**

## MODÈLE DE CARTE DE M-PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

**CARTE DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN**

Remis le \_\_\_\_\_  
À l'hôtel de ville de \_\_\_\_\_  
nom de l'élu.e \_\_\_\_\_

Signature

**CARTE DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN**

NOM - Prénom filleul.e \_\_\_\_\_

Contact parrain - marraine \_\_\_\_\_

Contact avocat.e \_\_\_\_\_

Les cartes sont souvent imprimées sur du papier épais, minimum 350 gr, avec un format de 5,5x8,5 cm.

Si votre collectivité souhaite utiliser un de ces modèles, l'ANVITA vous transmettra les documents en différentes versions (AI, pdf, jpeg) en format modifiable et imprimable.

## MODÈLE DE CERTIFICAT DE M-PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

CERTIFICAT DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Remis le \_\_\_\_\_  
À l'hôtel de ville de \_\_\_\_\_  
Nom de l'élue \_\_\_\_\_  
Signature élue

NOM - Prénom filleul.e \_\_\_\_\_  
Contact parrain - marraine \_\_\_\_\_  
Contact avocat.e \_\_\_\_\_

Photo filleul.e \_\_\_\_\_

Les certificats sont généralement imprimés en format A4.

### NOTE EXPLICATIVE A DESTINATION DES FILLEUL-ES

Le termes « parrain » et « marraine » sont principalement utilisés dans les cultures occidentales, notamment dans les pays francophones comme la France, la Belgique, le Canada et certains pays d'Afrique francophone. Dans l'imaginaire collectif ces termes peuvent toutefois **être associés à un rôle religieux** notamment dans le cadre de baptême chrétien, qui sous-entend un soutien dans la vie spirituelle et morale. Ces terminologies peuvent donc être floues pour les personnes et porter à une **mauvaise interprétation** de ce que sont les parrains et marraines mobilisé-es dans le cadre d'un m-parrainage **républicain**.

De plus, l'explication du concept de « parrain » et de « marraine » à quelqu'un qui ne parle pas français peut s'avérer assez complexe puisque ces termes n'ont **pas toujours de traduction ou d'équivalent culturel**.

Ces différents points soulignent l'importance de **clarifier le rôle** des parrains et marraines et des cérémonies de manière générale, afin d'éviter les **effets d'attente** pour les personnes exilées concernées. De par leur caractère symbolique et solennel, les cérémonies peuvent créer des attentes particulières, d'autant plus pour celles et ceux en situation administrative précaire. L'ANVITA propose ici un support d'information accessible à tous ·tes à destination des filleul-es afin d'améliorer la compréhension du m-parrainage.

## Le parrainage : qu'est-ce que c'est ?



Un parrain ou une marraine est une personne sur qui tu peux compter, qui est là pour t'aider, te soutenir et t'accompagner quand tu as besoin d'aide.

Son rôle le plus important est de t'aider à te sentir inclus dans la société. Le parrainage pourra représenter une opportunité pour toi de rencontrer de nouvelles personnes.



Dans un parrainage républicain, les façons d'aider peuvent être différentes. Elles dépendront des capacités de ton parrain ou de ta marraine et de tes besoins. Chaque parrainage est unique et peut être différent. Il est important de vous mettre d'accord ensemble afin de préciser les formes de la relation que vous allez créer.



Exemples de ce que pourra t'apporter le parrainage :

**Inclusion sociale :** Participation à la vie locale et à des événements pour découvrir la culture locale et favoriser les rencontres.



**Accompagnement personnel :** Ton parrain ou ta marraine pourra t'écouter et te conseiller sur divers aspects de la vie quotidienne (accès aux services, mobilités, insertion etc.).

**Réseau de contacts :** Le lien avec ton parrain et ta marraine pourra te permettre d'être plus facilement mis en lien avec des personnes et des structures qui peuvent être utiles dans ton parcours d'accompagnement et d'inclusion.



**Soutien linguistique :** Le parrainage peut être une opportunité de pratiquer davantage le français et d'améliorer tes compétences linguistiques.

**Mise en valeur de ta culture d'origine :** Le parrainage peut être l'occasion pour toi de partager et de transmettre des choses sur ta culture d'origine (langue, nourriture, traditions, musique etc.). Les échanges interculturels permettent de mieux vous connaître, de créer des liens et d'apprendre les uns des autres.





**Soutien administratif :** Aide à la compréhension de procédures, appui ponctuel dans les démarches administratives etc.



Le parrainage ne pourra pas t'apporter :

**Papier d'identité :** La carte de parrainage ou le certificat ne sont pas des documents officiels. Ils ne remplacent pas une carte d'identité, un passeport ou un titre de séjour et ne peuvent donc pas être utilisés pour des démarches administratives (ouverture d'un compte bancaire, obtention d'un permis de conduire etc.). La carte de parrainage est plutôt un document qui prouve ta présence sur le territoire et témoigne de ton intégration sociale. Tu peux la présenter en cas de contrôle de police si tu n'as aucun autre document d'identité à fournir et demander aux policiers de contacter ton parrain ou ta marraine pour éviter les complications et malentendus. La carte peut faciliter les interactions avec les autorités, mais les policiers ont le droit de ne pas l'accepter.



**Régularisation :** Le parrainage n'a pas d'influence sur l'obtention de papiers français. Il peut être valorisé dans le cadre d'un dossier de demande, comme preuve d'intégration locale, mais ça ne signifie pas que ta demande sera forcément acceptée.

### Remplacer les associations et les services d'action sociale



Ton parrain ou ta marraine n'a pas vocation à remplacer les associations d'aide et les services publics qui te suivent dans tes démarches. Il agit de manière complémentaire à l'accompagnement social global proposé par ces acteurs. Si tu as des problèmes ou si tu as besoin d'aide pour quelque chose qui ne concerne pas ton parrain ou ta marraine, n'hésite pas à contacter ton association référente ou un service social public comme le CCAS de ta ville. Ton parrain pourra lui-même te conseiller afin de t'orienter ou te réorienter vers des acteurs compétents.





# ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

**Pour plus d'informations :**  
[margaux.duranygonin@anvita.fr](mailto:margaux.duranygonin@anvita.fr)

 ANVITA.FR  @ANVITAFR  @ANVITAFR  ANVITA  @ANVITAFR